SYNDICAT MIXTE du SCoT ROVALTAIN-Drôme-Ardèche 1, rue Roland Moreno **26300 ALIXAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL du SCoT ROVALTAIN Drôme-Ardèche

Le 9 février 2021 à 17h00 le Comité syndical s'est réuni à Montélier sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents Mesdames CHAZAL, CLEMENT, GENTIAL, GIRARD, GUILLON, JAUBERT, LAMBERT, PLACE, ROSSI Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BONNET, BRARD, CHAUMONT, DARD, DUBAY, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, LARUE, ROBIN, SOULIGNAC, VALLA, VALLON

Pouvoirs: de M. EYSSUATIER à M. BRARD, de Mme GAUCHER à M. DUBAY, de Mme JUNG à M. SOULIGNAC, de M. MIZZI à M. LABADENS, de M. TEUFERT à Mme PLACE, de M. VALETTE à M. BONNET.

Date de convocation : 29 janvier 2021 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 25 -Nombre de pouvoirs: 6

Objet: Renouvellement de la convention d'appui « Budget et Ressources humaines » avec la Communauté d'Agglomération de **Valence Romans**

Considérant que le syndicat mixte, afin de contribuer à la mutualisation des services et matériels, a, depuis sa création en 2010, fait le choix de s'appuyer sur les ressources de la Communauté d'agglomération Valence Romans Agglo pour la mise à disposition du logiciel de comptabilité, une assistance au suivi des opérations budgétaires et un appui sur les ressources humaines en particulier pour l'élaboration et l'édition des fiches de paies et d'indemnités,

Considérant qu'une telle mutualisation s'avère profitable sur le plan technique et du conseil fourni ainsi que sur le plan financier,

Considérant que la convention initiée en 2015 et renouvelée en 2018 pour une durée de 3 ans a pris fin,

Considérant que le Syndicat Mixte s'est rapproché de la Communauté d'Agglomération Valence Romans afin de renouveler cette convention d'appui « Budget et Ressources humaines »,

Considérant que ces prestations donneront lieu à une facturation annuelle de la part de la Communauté d'agglomération basée sur le coût horaire des agents mobilisés et une quote-part de participation aux frais de fonctionnement de la Communauté d'agglomération, de l'ordre de 4 200 euros actualisables annuellement, les crédits correspondants sont prévus au budget,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir voté comme suit

Pour : 25 délégués dont 6 disposant d'un pouvoir représentant 31 voix

Contre: 0 Abstention: 0

Décide :

- de reconduire la convention d'appui « Budget et ressources humaines » avec la Communauté d'agglomération Valence Romans pour une durée de 3 ans,
- d'autoriser le président à signer tout document relatif à cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président, Lionel BRARD